



Poliez-Pittet, le 11 novembre 2017

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal n° 4-2017 Budget 2018

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année à pareille époque et conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2018. Comme chaque année, les charges non négociables en représentent une part non négligeable et atteignent des sommets. Pour la facture sociale, par exemple, les communes devront se partager un montant avoisinant les CHF 771 millions, déduction faite des CHF 10 millions selon l'accord sur les négociations financières canton-communes de 2013. Ce montant est en augmentation de 4.82% par rapport à celui facturé pour les acomptes en 2017 (6.05% sans tenir compte de la déduction du canton).

En plus de la facture sociale, d'autres coûts imposés très importants alourdissent fortement les charges communales. Pour 2018, ils totalisent CHF 1'607'069.00, soit le 49 % du budget total, 59.42 points d'impôts et CHF 1'862.19 par habitant.

Il reste donc peu de possibilité à la Municipalité pour la partie strictement communale et le ménage courant. Dans ces conditions, présenter alors un budget équilibré devient quasiment impossible. Pour l'année prochaine, le résultat prévisionnel est déficitaire de CHF 336'262.00.

Nous vous communiquons, ci-après, quelques éléments marquants de ce budget :

1. Administration générale

Sous rubrique 101.306.0, il faut tenir compte du nombre des heures de vacations supérieures aux années précédentes lié aux séances relatives aux travaux de la grande salle et l'UAPE.

Le site internet est à repenser entièrement, d'où le montant prévu au point 110.318.0, honoraires et prestations de service.

2. Finances

Pour l'impôt sur le bénéfice des PME (210.401.1), nous devons être prudents et tenir compte de l'impact de la RIE III cantonale qui entrera en vigueur en 2019 selon une moyenne calculée sur 4 ans.

L'impôt foncier a été calculé sur la base de la facturation 2017 (210.402.0).

L'estimation des droits de mutation est difficile, nous devons être modestes (210.404.0).

L'ASFICO (Autorité de Surveillance des Finances Communales) nous a communiqué, concernant la péréquation, que notre part due serait de CHF 508'634.00, (220.352.0), et celle à recevoir de CHF 327'457.00 (220.452.09). Pour les dépenses thématiques, le remboursement est communiqué à CHF 47'114.00 (220.452.2). Au final, sur ces 3 postes, la charge pour notre commune serait de CHF 134'063.00. Pour mémoire, le budget 2017 annonçait un retour de CHF 115'853.00. Donc, pour 2018 ces postes nous coûtent CHF 249'916.00 comparés au budget 2017.

3. Domaines et bâtiments

Au point 320.314.2, un éclairage au refuge avec panneaux solaires est prévu. L'actuel au gaz ne donne plus satisfaction et le changement des ampoules coûte très cher.

Les frais d'exploitation du groupement forestier passent de CHF 57.00/Ha à CHF 99.00 (320.352.1).

Les frais de conciergerie de la grande salle sont plus faibles que les autres années à cause des travaux (351.301.0).

Rubrique 351.322.0 :

- pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente, le financement est assuré par CHF 600'000.00 en fonds propres, CHF 2'000'000.00 par un emprunt à la SUVA à 0.52% sur 9 ans et le solde à la BCV à 0.77% sur 9 ans.
- pour la construction de l'UAPE, l'entier de l'investissement est assuré par un prêt hypothécaire contracté à la BCV aux mêmes conditions que pour la salle polyvalente.

La location aux écoles (351.427.3) est basée sur CHF 2500.00 par classe pour 14 classes dès le 1^{er} janvier 2018 et le foyer comme réfectoire scolaire à partir de la rentrée scolaire 2018-2019 à raison du 75% des coûts effectifs.

La location de l'UAPE par l'EFAJE a été calculée dès la mise en service à la reprise scolaire en août. (351.427.4)

La location du Collège Nord aux écoles subit une hausse liée au remboursement du coût de l'aménagement du parc pour les nouveaux bus scolaires à 44 places.

Les frais de conciergerie de la cantine du stade correspondent aux travaux de nettoyage assurés maintenant par notre concierge (354.301.0).

A la rubrique 358.301.0, selon demande et discussions concernant l'achat et la mise en place d'un défibrillateur, il a été prévu de l'intégrer à la Maison de Commune.

4. Travaux

Au titre "Entretien des routes" (430.314.2), le montant inscrit est nettement plus faible que sur le budget précédent. Il prévoit l'entretien courant et le nettoyage des sacs.

Concernant l'éclairage public, le montant important prévu correspond au remplacement de 48 lampes au sodium par du LED à la route d'Echallens, celle d'Oron et au chemin du Flamy (430.314.3).

Sous rubrique 431.311.0, la somme est inscrite pour l'achat d'une tondeuse 4x4 pour les talus.

Pour le centre de tri et de récupération, le traitement du personnel (453.301.0) a été revu à la hausse de même que le temps de travail prolongé de 15 minutes avant et après les heures d'ouverture de la déchetterie afin de permettre la préparation et la fermeture dans des conditions optimales.

Le dégrilleur a été remplacé à la STEP. Il ne reste que de l'entretien courant (460.414.1).

5. Instruction publique et cultes

Le poste (510.352.0) enseignement primaire + secondaire est inscrit en fonction des indications de la direction de l'ASIRE (Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens). Il passe de CHF 589.40 par habitant à CHF 603.50.

6. Police

Pour notre commune, le coût de la réforme policière (610.351.0) est plus lourd que pour l'année 2017 et passe de CHF 67'535.00 à CHF 85'514.00. Cette grande différence s'explique par une hausse sensible du coût par habitant et par l'augmentation de notre population.

7. Sécurité sociale

La rubrique 710.352.4, contribution de l'EFAJE (Entraide Familial et Accueil de Jour des Enfants), annoncée à CHF 93'000.00 pour 2017 subit une hausse

vertigineuse pour atteindre CHF 174'300.- pour 2018, donc une augmentation record de 87.42%.

La facture sociale (720.351.0) fait un bond important pour notre commune et passe de CHF 371'130.00 à CHF 433'379.00 soit une hausse de 16.77%, loin des 4.82 annoncés pour la totalité des communes.

8. Services industriels

Il n'y a rien de particulier à signaler dans cette rubrique.

Conclusions

La Municipalité n'a aucun pouvoir sur les lourdes charges financières imposées laissant peu de liberté de manœuvre pour les projets et dépenses communales. Malgré un déficit prévisionnel très important, elle s'est efforcée d'établir un budget cohérent.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal n° 4-2017
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

d'adopter le budget pour l'année 2018, annonçant un résultat final négatif de CHF 336'262.00, tel qu'il a été présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis.

Préavis adopté en séance de municipalité du 13 novembre 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
Serge Savoy

La Secrétaire :
Tania Giordano